

2011_B083

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Développement économique et emploi - ZAC - ZAC communautaire d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc - Cession d'une surface à détacher de la parcelle CO973

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1ER AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC - ZAC communautaire
d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc
- Cession d'une surface à détacher de la parcelle CO973
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de régulariser une situation litigieuse sur le site d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc, en cédant à deux propriétaires riverains une surface à détacher de la propriété communautaire, correspondant à un empiètement de clôture sur un terrain particulièrement contraint. Il est souligné que cette cession n'impacte pas la surface cessible ou aménageable de la ZAC.

Exposé des motifs :

L'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc fait l'objet d'une ZAC communautaire dont le dossier de création a été approuvé le 20 octobre 2006 et le dossier de réalisation le 26 juin 2008. La Communauté du Pays d'Aix a entrepris une politique d'acquisitions foncières qui a notamment permis l'achat des terrains, détenus par la Commune de Lambesc, en 2007.

Lors du bornage de ces terrains, il a été constaté qu'une clôture, bordant deux propriétés privées riveraines, empiète sur la parcelle CO973, propriété communautaire, pour une superficie totale d'environ 1.585m². Des négociations ont été engagées avec les propriétaires pour régulariser cette situation. L'implantation litigieuse de la clôture étant imputable aux caractéristiques du terrain (roche, pente et espace boisé), la solution la plus raisonnable consiste à céder la surface concernée aux riverains, les propriétaires des parcelles CO938 et 939. La surface exacte a été définitivement arrêtée après un détachement de parcelle réalisé par un géomètre expert. Le document d'arpentage établit les surfaces suivantes : 1411 m² sont à céder au propriétaire de la parcelle CO939 et 174 m² sont à céder au propriétaire de la parcelle CO938.

Cette cession est sans conséquence sur le bilan de l'opération dans la mesure où, en raison précisément des caractéristiques de ce terrain, il n'était pas prévu de l'aménager ; la surface cessible n'est donc pas impactée.

Compte tenu de ces éléments, il est envisagé de céder cette surface au prix auquel la CPA l'a acquis auprès de la Commune, soit 2€ hors taxes le mètre carré de terrain, ce qui représente un montant total d'environ 3170 € hors taxes.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 23 de la loi n°2001-1108 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

VU le décret n°86-445 du 14 mars 1986 modifié relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des Domaines,

VU l'arrêté du 5 septembre 1986 modifié relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

VU la délibération n°2006-A296 du 20 octobre 2006 du Conseil de Communauté créant la ZAC d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc,

VU l'avis 2010-V3469 émis par France Domaines en date du 28 septembre 2010,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la cession de la surface d'environ 1 585 m² à détacher de la parcelle CO973 à Lambesc dans les conditions pré-citées pour un montant total hors taxes de 3170 euros ;
- **AUTORISER** le concessionnaire à se substituer à la Communauté pour conclure cette cession ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à cette cession ;
- **DIRE** que les recettes seront perçues au Budget Général sur l'imputation budgétaire -90-775.

2011_B083

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Développement économique et emploi - ZAC - ZAC communautaire d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc - Cession d'une surface à détacher de la parcelle CO973

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 13 AVR. 2011